

# Elections dans les Très Petites Entreprises (TPE)

Du 28 novembre au 12 décembre 2012

## Pour de nouveaux droits !

En décembre 2012, les 5 millions de salariés(es) travaillant dans les TPE (moins de 11 salariés(es) seront appelés(es) à voter sur « sigle », pour une organisation syndicale. Dans notre secteur de la santé et du social, **vous êtes 1 million de salariés(es) concernés(es) par ces élections :**



- Salarié(e)s de l'aide à domicile exerçant auprès des personnes âgées, des jeunes enfants ou des personnes handicapées ;
- Salarié(e)s des cabinets médicaux, des laboratoires, des maisons de santé, des officines pharmaceutiques ;
- Salarié(e)s de l'animation, des petites associations du secteur social (prévention spécialisée, hébergement d'urgence....).

**Vous êtes ces salarié(es) :** Principalement des femmes, isolées, souvent à temps partiel, vous accédez difficilement à l'information sur vos droits et subissez trop souvent la « loi » de vos patrons.

### Qui peut voter ?

*Du 28 novembre au 12 décembre 2012, aura lieu un scrutin spécifique avec vote par correspondance et/ou internet. Il s'agira pour vous de désigner pour la première fois et pour 4 ans l'organisation syndicale qui vous représentera. Chaque électeur est rattaché à une région, à un collège cadre ou employé et à une branche d'activité professionnelle. Les électrices et les électeurs sont toutes et tous les salariés(es) âgés(es) de seize ans révolus, titulaires d'un contrat de travail chez un particulier ou dans une TPE au cours du mois de décembre 2011.*

### Pourquoi apporter votre voix à SOLIDAIRES

La fédération Sud Santé Sociaux est membre de l'Union syndicale Solidaires qui regroupe actuellement 45 fédérations ou syndicats nationaux dont l'ensemble des syndicats SUD.

L'union syndicale Solidaires est présente dans la quasi totalité des départements à travers des structures interprofessionnelles locales.

La fédération Sud Santé Sociaux est présente dans les branches de l'aide à domicile, celle des associations sanitaires et sociales, de l'animation.

Elle se bat au quotidien auprès des salarié(es) :

— Pour l'application du droit du travail et des conventions collectives. Contre les conventions collectives peau de chagrin du secteur de l'aide à la personne et employés de maison, négociées sur le dos des salarié(es), qui les précarise et en font des travailleuses(eurs) pauvres.

— le respect des droits élémentaires des salarié(es) : droit à la formation, horaires, paiement des heures supplémentaires, paiement des jours fériés, etc...

Fédération  
Sud Santé-Sociaux

70 rue Philippe de Girard  
75018 Paris

Tel : 01 40 33 85 00  
Fax : 01 43 49 28 67  
Site internet :  
[www.sud-sante.org](http://www.sud-sante.org)

Paris le 20 septembre 2012

**Voter Solidaires** c'est refuser que les femmes soient sanctionnées par la maternité, les prises de congés pour enfants malades, les temps partiels imposés, les horaires atypiques,

**Voter Solidaires** c'est demander que les salarié(es) des TPE aient les mêmes droits que les salarié(es) des autres établissements de la Santé et du Social: mise en place de CHSCT, exercice du droit de retrait en cas de danger, création de délégué(es) syndicaux adaptés à ces secteurs d'activité et pouvant intervenir sur les lieux de travail.

**Voter Solidaires** c'est aussi déterminer l'audience électorale de chaque syndicat parmi les salariés des TPE et de situer leur représentativité dans la branche professionnelle et les conventions collectives.

Ce sont les conventions collectives nationales et les accords de branche, qui améliorent les droits en ce qui concerne les minima salariaux, précisent les dispositions particulières à chaque profession, accordent des droits particuliers (temps de travail, ancienneté, prévoyance santé, congés supplémentaires, conditions de travail et de sécurité, etc.).



**5 MILLIONS, C'EST UNE FORCE QUI VOUS PERMET D'EXIGER LE RESPECT DE VOS DROITS. A L'OCCASION DE CES ÉLECTIONS TPE, FAITES VOUS ENTENDRE !**

### ***Pour de nouveaux droits pour les salariés(es) !***

- *Le salaire minimum doit être porté à 1700 euros pour un temps plein.*
- *Le travail du dimanche doit demeurer l'exception et être compensé, en temps et financièrement, de manière bien plus forte qu'aujourd'hui.*
- *Le treizième mois doit être généralisé.*
- *CDD, intérim, temps partiels imposés, horaires atypiques, etc. : il faut mettre fin à la précarité, imposer un statut du salarié-e qui garantisse à chacun-e la poursuite des droits tout au long de la vie.*
- *Renforcement des effectifs et des moyens de l'inspection du travail, pour faire respecter la législation dans notre secteur.*
- *Autorisations d'absence, prises sur le temps de travail et payées, pour consulter l'inspection du travail, la médecine du travail, le syndicat.*

Pour renforcer la défense de vos droits individuels et collectifs

**Du 28 novembre au 12 décembre 2012**

**Votez Solidaires c'est voter SUD !**

Fédération  
Sud Santé-Sociaux

70 rue Philippe de Girard  
75018 Paris

Tel : 01 40 33 85 00  
Fax : 01 43 49 28 67  
Site internet :  
[www.sud-sante.org](http://www.sud-sante.org)

Paris le 20 septembre 2012